



Région Lanaudière

## 52<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle

2022-2023

### Procès-verbal

Date : Vendredi, le 16 juin 2023

Heure : 10 h

Lieu : Centre culturel St-Jean-de-Matha, 86, rue Archambault, Saint-Jean-de-Matha

---

---

#### 1- Accueil, mot de bienvenu et remerciement Club St-Jean-de-Matha et municipalité

##### **AGA-2023-06-16-01**

Luce Gervais souhaite la bienvenue à la 52<sup>e</sup> assemblée générale annuelle.

Un mot de remerciement est adressé à monsieur Michel Deschênes, président du Club St-Jean-de-Matha ainsi qu'envers la municipalité de St-Jean-de-Matha.

Il est dûment proposé de nommer Luce Gervais en tant que présidente d'assemblée et Édith Monette en tant que secrétaire d'assemblée.

**Adopté à l'unanimité**

#### 2- Présentation du CA

La présidente régionale, Luce Gervais, présente les membres du conseil d'administration présents. Carole Gaudet et Yves Dagenais-Pérusse sont absents.

#### 3- Vidéo de Madame Gisèle Tassé-Goodman, présidente du Réseau FADOQ

Madame Tassé-Goodman souligne le retour d'une programmation plus normale qui a permis des rencontres bénéfiques aux membres FADOQ. La campagne « entrez dans la danse » pour la relance des activités des Clubs FADOQ a permis d'augmenter le membrariat. Activités au niveau de la protection des droits collectifs, présence et revendications durant la campagne électorale provinciale ainsi que travaux du CA sur 3 chantiers principaux (planification stratégique, image de marque, nouvelle gouvernance). Les travaux permettront de déterminer les grandes orientations des 4 prochaines années. La nouvelle gouvernance qui sera en vigueur à la suite de l'assemblée générale annuelle du Réseau FADOQ, est le fruit d'un travail laborieux effectué par le conseil d'administration.

#### **4- Lecture et adoption du projet d'ordre du jour du 16 juin 2023**

##### **AGA-2023-06-16-02**

Édith Monette fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande à l'assemblée si des sujets doivent y être ajoutés. Aucun ajout n'est demandé par l'assemblée.

***Sur proposition dûment faite par Rémi Deveau Club St-Paul et appuyée par Pierrette Desrosiers Club St-Gabriel de Brandon, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.***

#### **5- Lecture de l'avis de convocation**

Édith Monette fait la lecture de l'avis de convocation.

La convocation a été faite en conformité.

#### **6- Constatation du quorum**

Édith Monette fait la lecture de l'article 17.5 des statuts et règlements généraux: Le quart (1/4) des délégués dûment désignés présents constituent le quorum pour cette assemblée.

56 délégués sont présents

**Le quorum est constaté.**

#### **7- Déclaration de l'ouverture de l'assemblée**

Luce Gervais déclare l'ouverture de l'assemblée à 10 h 10 .

#### **8- Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle tenue le 17 juin 2022.**

##### **AGA-2023-06-16-03**

La secrétaire mentionne que le procès-verbal était disponible sur le site Internet et que les délégués y avaient accès par un lien dans l'avis de convocation, conséquemment, elle demande si la lecture du procès-verbal doit être faite.

L'assemblée ne souhaitant pas procéder à la lecture du procès-verbal du 17 juin 2022, Édith Monette, demande si le procès-verbal semble conforme par les personnes présentes à l'assemblée du 17 juin 2022.

***Sur proposition dûment faite par Francine Vendette Club Ste-Marie-Salomé et appuyée par Michel Deschênes club St-Jean-de-Matha, le procès-verbal du 17 juin 2022 est adopté tel quel, sans modification.***

#### **9- Adoption des modifications aux règlements généraux**

Les modifications aux règlements généraux résultent des travaux de révisions effectuées par les différents comités. Les recommandations pour modifier les règlements généraux ont été adoptées par le conseil d'administration durant l'année 2022-2023.

##### **9.1 Période de question**

Tous les articles modifiés sont présentés un à la fois. Chaque présentation sera suivie d'une période de questions, puis d'un vote à main levée si nécessaire.

##### **AGA-2023-06-16-04**

Lecture de l'article 4.4 des règlements généraux relatifs au Club régional et modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière.

Aucune question et aucune demande de vote.

***Sur proposition dûment faite par Pierre Nantel club St-Ambroise-de-Kildaire et appuyée par Suzanne Beausoleil club St-Gabriel-de-Brandon, la modification à l'article 4.4 est adoptée telle que présentée.***

**AGA-2023-06-16-05**

Lecture de l'article 10.1 des règlements généraux relatifs à la définition des membres associatifs et modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière.

Aucune question et aucune demande de vote.

***Sur proposition dûment faite par Lucie Marcoux club St-Lin-des-Laurentides et appuyée par Yves Brunette club Lavaltrie, la modification à l'article 10.1 est adoptée telle que présentée.***

**AGA-2023-06-16-06**

Lecture de l'article 14.1 des règlements généraux relatifs aux membres honoraires Club régional et modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière.

Aucune question et aucune demande de vote.

***Sur proposition dûment faite par Simone Latendresse club St-Zénon et appuyée par Pierre Nantel club Notre-Dame-des-Prairies, la modification à l'article 14.1 est adoptée telle que présentée.***

**AGA-2023-06-16-07**

Lecture de l'article 17.1 des règlements généraux relatifs à la composition de l'assemblée générale des membres et modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière.

Aucune question et aucune demande de vote.

***Sur proposition dûment faite par Cécile Arsenault club St-Pierre et appuyée par Louise D'Arcy club St-Zénon, la modification à l'article 17.1 est adoptée telle que présentée.***

**AGA-2023-06-16-08**

Lecture de l'article 17.2 des règlements généraux relatifs à la détermination du nombre de délégués autorisés lors de l'assemblée générale et modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière.

Aucune demande de vote.

***Sur proposition dûment faite par Claudette Després club Lachenaie-Terrebonne et appuyée par Margot Adam club Ste-Elisabeth, la modification à l'article 17.2 est adoptée telle que présentée.***

**AGA-2023-06-16-09**

Lecture de l'article 19.4 des règlements généraux relatifs au mandat et modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière.

Aucune question et aucune demande de vote.

***Sur proposition dûment faite par Pierre Nantel club Notre-Dame-des-Prairies et appuyée par Hélène Beaufort club St-Norbert, la modification à l'article 19.4 est adoptée telle que présentée.***

**AGA-2023-06-16-10**

Lecture de l'article 19.5.1.1 des règlements généraux relatifs à la mise en nomination et modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière.

Aucune demande de vote.

***Sur proposition dûment faite par Monique Dicaire club Beulac et appuyée par Diane Bonin club Ile Dupas, la modification à l'article 19.5.1.1 est adoptée telle que présentée.***

**AGA-2023-06-16-11**

Lecture de l'article 19.5.5.1 des règlements généraux relatifs à la définition collègue d'expertise et modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière. Des éclaircissements sont demandés sur les collèges d'expertise.

Aucune demande de vote.

***Sur proposition dûment faite par Michel Ménard club St-Pierre et appuyée par Yves Brunette club Lavaltrie, la modification à l'article 19.5.5.1 est adoptée telle que présentée.***

**AGA-2023-06-16-12**

Lecture de l'article 23.1 des règlements généraux relatifs aux titres et élection, modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière.

Édith Monette s'adresse à l'assemblée pour déterminer si la modification de l'article est proposée. Demande à l'assemblée si elle souhaite un vote secret ou à main levée. Un vote à main levée est effectué. Rémi Deveau du club St-Paul demande un vote secret. Le résultat ne présente pas le tiers de l'assemblée donc un vote à main levée est demandé.

Édith Monette demande si l'assemblée appuie la modification de l'article 23.1 telle que présentée. Résultats 27 pour – 23 contre.

***Sur proposition dûment faite et appuyée, la modification de l'article 23.1 est adoptée à majorité.***

Le point 11 précèdera le point 10.

**11. Présentation des états financiers du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023**

La firme DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC., représentée par Marc-Antoine Forest CPA auditeur et Lorraine Jolicoeur responsable des finances procèdent à la présentation des états financiers de l'année 2022-2023. Des explications détaillées sont données sur les revenus et les dépenses.

**11.1 Question de l'assemblée sur les états financiers**

Aucune question par l'assemblée.

Remerciement à monsieur Marc-Antoine Forest, CPA auditeur, celui-ci quitte la salle.

Retour au point 10

**10. Présentation du rapport d'activités**

Luce Gervais présente les grandes lignes du rapport d'activités 2022-2023. Travail accompli par l'équipe et le CA, rencontres de CA et comités, activités, formations aux clubs. Remerciements à l'équipe et au CA.

## 12- Confirmation du vérificateur pour l'année 2023-2024

### AGA-2022-06-16-13

La présidente propose à l'assemblée de demander à la firme DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ, INC., d'agir à titre de vérificateur financier pour l'année 2023-2024.

***Sur proposition dûment faite par Diane Davie club St-Jean-de-Matha et appuyée par Rémi Deveau club St-Paul, la firme DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ, INC., est reconduite par l'assemblée pour l'année 2023-2024.  
Adopté à l'unanimité***

## 13- Élection des administrateurs 2023-2024

### AGA-2023-06-16-14

L'assemblée procède à la nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'élection.

***Sur proposition dûment faite et appuyée, l'assemblée propose madame Édith Monette comme présidente d'élection et madame Maryse Desjarlais comme secrétaire d'élection.  
Adopté à l'unanimité***

Trois postes en élection furent ouverts dans la période de mise en candidature prescrite aux règlements généraux. Ayant reçu au total 3 candidatures, une pour chacun des postes d'expertise en élection, les candidats sont déclarés élus par acclamation.

Développement des affaires, communication et marketing	Mandat 3 ans	Alain Bienvenu	Élue par acclamation
Communautaire, sport, loisir et culture	Mandat 3 ans	Marie-Josée Perreault	Élue par acclamation
Expertise club	Mandat 3 ans	Jean-Claude Bouthillette	Élu par acclamation

Ajournement à la séance, les membres du conseil d'administration se retirent en huis clos pour élire les dirigeants et dirigeantes.

## 14- Pause (15 minutes)

## 15- Présentation du conseil d'administration 2023-2024

Edith Monette présente les membres du conseil d'administration :

Présidente	Luce Gervais	Gestion de risque, finances et ressources humaines
Vice-président	Jean-Claude Bouthillette	Club
Trésorière	Lina Mayrand	Club
Secrétaire	David Moreau	Direction générale
Administratrice	Carole Gaudet	Droits sociaux, gouvernance et éthique
Administrateur	Michel Deschênes	Club
Administrateur	Alain Bienvenu	Développement des affaires, communication et marketing
Administrateur	Marie-Josée Perreault	Communautaire, sport, loisir et culture

Luce Gervais en profite pour annoncer l'entrée en poste à la direction générale de David Moreau à compter du 7 août 2023.

## **16- Message de la présidence de la région 2023-2024**

Luce Gervais, présidente régionale, remercie tous les administrateurs et les administratrices.

## **17- Remerciement aux délégués et administrateurs sortants**

Luce Gervais remercie les administrateurs sortants; Yves Dagenais-Pérusse et Josée Lambert-Chan.

## **18- Période de questions**

Luce Gervais ouvre la période de questions.

## **19- Mot de la fin**

Luce Gervais remercie la municipalité de St-Jean-de-Matha et le club FADOQ St-Jean-de-Matha, elle souligne le bon travail de l'équipe et remercie sincèrement tous les membres du conseil d'administration.

L'assemblée se lève pour applaudir le travail d'Édith Monette auprès des clubs.

## **20- Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la 52<sup>e</sup> assemblée générale annuelle se termine à 11 h 55

***Sur proposition dûment faite par Monique Walch club Lachenaie-Terrebonne, l'assemblée générale annuelle est levée.  
Adopté à l'unanimité***

---

Luce Gervais  
Présidente